



LEX



**IGO**  
Institut voor  
Gerechtelijke Opleiding  
**IFJ**  
Institut de Formation  
Judiciaire

Edition périodique:  
**Juin 2025**

## Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

### Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

### Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

### Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

### Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via [redac\\_igo@igo-ifj.be](mailto:redac_igo@igo-ifj.be). Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

## L'IFJ est actif sur X (Twitter) et LinkedIn

Dorénavant, l'IFJ est également actif sur X (Twitter) et LinkedIn. Par ces canaux, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour telles que mesures contre le coronavirus.

Vous pouvez suivre notre compte X (Twitter) ici : [https://twitter.com/igo\\_ifj](https://twitter.com/igo_ifj)

Vous pouvez suivre notre compte LinkedIn ici : <https://be.linkedin.com/company/igo-ifj>

# Tables des matières

<b>Actualités des hautes juridictions</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Cour européenne des droits de l’homme (CEDH)</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Cour de justice</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Cour constitutionnelle</b> .....	<b>5</b>
<b>Universités – Barreaux – Associations - Autres</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Universités</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Barreaux</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Autres</b> .....	<b>6</b>
<b>Actualités du Parlement</b> .....	<b>7</b>
<b>1. La justice et la Chambre des représentants</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Autres législations - liens utiles</b> .....	<b>7</b>
<b>Autres institutions nationales, européennes et internationales</b> .....	<b>8</b>
<b>1. Législation européenne – liens statiques</b> .....	<b>8</b>
<b>Contact</b> .....	<b>9</b>

# Actualités des hautes juridictions

## 1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

### Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

### Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

## 2. Cour de justice ([www.curia.europa.eu](http://www.curia.europa.eu))

### Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 10 au 13 juin 2025](#)
- [Lettre d'information 16 au 20 juin 2025](#)
- [Nieuwsalert 3 juni 2025 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 10 juni 2025 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 19 juni 2025 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 2. – 13. Juni 2025 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 9. – 20. Juni 2025 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 9. – 20. Juni 2025 – geänderte Fassung \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 16. – 27. Juni 2025 \(DE\)](#)

## Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-77/24](#), Conclusions du 12/6/2025, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière civile – Loi applicable aux obligations non contractuelles – Action en responsabilité civile intentée par un consommateur ayant sa résidence habituelle dans un État membre contre les dirigeants d'une société de jeux de hasard en ligne enregistrée dans un autre État membre – Action basée sur la prétendue violation de la loi nationale sur les jeux de hasard du premier État membre – Règlement (CE) no 864/2007 – Champ d'application – Exclusions – Article 1er, paragraphe 2, sous d) – Obligations non contractuelles découlant du droit des sociétés – Nature de la cause de l'action – Violation d'un devoir ou d'une interdiction imposés erga omnes – Absence de pertinence de cette exclusion – Détermination de la loi applicable – Article 4, paragraphe 1 – Pays où le "dommage" survient – Pays depuis lequel le joueur participe aux jeux de hasard en ligne
- [C-8/24](#), Conclusions du 12/6/2025, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Règlement (UE) 2018/1805 – Article 1er, paragraphes 1 et 4 – Article 2, point 2 et point 3, sous d) – Confiscation sans condamnation définitive – Décision de confiscation adoptée dans le cadre d'une procédure pénale qui s'achève par un jugement d'acquiescement, en lien avec une infraction pénale différente de celle ayant abouti à cet acquiescement et à laquelle ont participé non pas les prévenus acquittés, mais des personnes différentes contre lesquelles aucun acte d'accusation n'a été établi – Article 19, paragraphe 1, sous h) – Motifs de non-reconnaissance et de non-exécution des décisions de confiscation – Situations exceptionnelles dans lesquelles il existe des motifs sérieux de croire, sur la base d'éléments précis et objectifs, que l'exécution de la décision de confiscation entraînerait, dans les circonstances particulières de l'espèce, une violation manifeste d'un droit fondamental énoncé dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Droits de la défense et à un recours effectif
- [C-543/24 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 5 juin 2025, Manquement d'État – Directive 2011/7/UE – Lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales – Article 4, paragraphe 3, sous a) – Transactions commerciales entre entreprises et pouvoirs publics – Obligation, pour les États membres, de veiller à ce que les pouvoirs publics respectent les délais de paiement prévus à cette disposition – Article 6, paragraphe 1 – Indemnisation pour les frais de recouvrement exposés par le créancier en cas de retard de paiement du débiteur – Paiement d'un montant forfaitaire

## Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Cour de cassation](#)  
Date de la décision de renvoi : 28 février 2025  
Date du dépôt : 17 mars 2025  
  
« 1) L'application de la clause de standstill prévue à l'article 28, paragraphe 3, sous a) et paragraphe 4, ainsi qu'à l'annexe E, point 15, de la directive 77/388/CEE, devenus article 370 et annexe X, partie A, point 4, de la directive 2006/112/CE, requiert-elle une disposition légale expresse dérogeant à l'exonération de TVA des agences de voyages pour les

services de voyages en dehors de l'Union européenne, prévue à l'article 26, paragraphe 3, de la directive 77/388/CEE, devenu article 309 de la directive 2006/112/CE ? »

« 2) L'article 28, paragraphe 3, sous a) et paragraphe 4, ainsi que l'annexe E, point 15, de la directive 77/388/CEE, devenus article 370 et annexe X, partie A, point 4, de la directive 2006/112/CE, doivent-ils être interprétés en ce sens qu'une modification apportée à la législation existante après l'entrée en vigueur de la directive 77/388/CEE, modification supprimant la disposition législative expresse en vertu de laquelle les services de voyage en dehors de l'Union fournis par les agences de voyage étaient imposables, pour la remplacer par des dispositions dont il découle seulement implicitement que les services de voyage en dehors de l'Union restent imposables, doit être considérée comme une législation qui n'est pas, dans sa substance, identique à la législation antérieure et qui repose sur une logique différente ? »

- [Juridiction de renvoi : Conseil d'Etat](#)

Date de la décision de renvoi : 9 avril 2025

Date du dépôt : 23 avril 2025

« Les points 2.2.1. et 2.2.2. de l'annexe II, partie IV, du règlement (UE) 2018/848, lus en combinaison avec l'article 7, sous b) et c), du règlement (UE) 2018/848, doivent-ils être interprétés en ce sens que la poudre certifiée biologique obtenue à partir de sédiments nettoyés, broyés et séchés de l'algue *Lithothamnium calcareum*, qui est naturellement riche en carbonate de calcium, relève du point 2.2.2., sous f), i) de la partie IV de l'annexe II du règlement (UE) 2018/848, dans le cadre de la transformation de denrées alimentaires biologiques de consommation courante, et est donc interdite en ce que l'emploi de calcium dans les denrées alimentaires de consommation courante n'est pas expressément exigé sur le plan juridique ? »

### 3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

#### Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 28 mai 2025](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 5 juin 2025](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 12 juin 2025](#)

# Universités – Barreaux – Associations - Autres

## 1. Universités

### Centre de droit privé

- [Les pages n°192 - 2 juin 2025](#)
- [Les pages n°193 - 18 juin 2025](#)

### Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDEM – Mai 2025](#)

## 2. Barreaux

### Barreau d'Anvers

- [Expertengroep - Maandelijkse update - 5 juni 2025 \(NL\)](#)

## 3. Autres

### Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(juni 2025\) \(NL\)](#)

- [Rapport annuel 2024](#)

## Actualités du Parlement

### 1. La justice et la Chambre des représentants

#### Questions et réponses parlementaires (2<sup>ième</sup> session de la 56<sup>e</sup> législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(17 avril 2025\)](#)

### 2. Autres législations - liens utiles

#### Nuttige links

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [Iubel => Juportal](#)  
**Important** : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :
  - [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)

- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : [bib.noga@minfin.fed.be](mailto:bib.noga@minfin.fed.be)

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque

## Autres institutions nationales, européennes et internationales

### 1. Législation européenne – liens statiques

#### Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- **NOUVEAU !** Site internet, banque de données et forum relatif à la coopération judiciaire civile et droit international privé : <https://www.just-be-europe.be/>
- **Appel à tous les magistrats qui traitent des dossiers civils et commerciaux avec des aspects de coopération judiciaire civile et de DIP** : faites usage du réseau belge d'euro-coordonateurs, du site web, de la banque de données et du forum de discussion : <https://www.just-be-europe.be/>

# Contact

## Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via [redac\\_igo@igo-ifj.be](mailto:redac_igo@igo-ifj.be). Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.